Devenir livreur de colis

Description

Un livreur de colis est une personne chargée de livrer des colis à des clients (particuliers ou professionnels). La livraison de colis est une activité en plein essor en raison de l'augmentation significative des achats en ligne et de la diversification des modes de déplacement.

Le livreur de colis peut travailler en tant que salarié au sein du service livraison d'une entreprise, ou pour une société de transports. Il peut également posséder le statut d' auto-entrepreneur.

Qu'est-ce qu'un livreur de colis ?

Le chauffeur-livreur est **responsable** du transport des marchandises qui lui sont remises.

Ses caractéristiques diffèrent en fonction de son statut (**salarié** ou **indépendant**).

Quelles sont ses missions ?

Le livreur de colis est responsable de la livraison de colis à des particuliers ou à des professionnels **dans les délais**.

Il doit d'abord **charger** la marchandise dans son véhicule, puis s'assurer que ce dernier est en **bon état** et que la jauge de carburant est pleine (s'il s'agit d'un camion, d'une voiture ou encore d'un scooter). Il doit également inspecter **l'état du colis** ainsi que les potentiels **chocs** subis par la marchandise lors des précédents transports.

En plus de la marchandise, il doit également détenir en sa possession les **documents de livraison** qu'il devra faire signer aux clients.

Il doit également assurer les **tâches** suivantes :

- La définition du trajet optimal ;
- La prise de connaissance des papiers d'expédition ;
- La remise en main propre du colis au client ;
- Le contre-remboursement ;

© 2023 LEGALPLACE SAS

- Le retour des colis refusés.

Le livreur salarié

Par définition, un salarié est rattaché à un employeur par la conclusion d'un **contrat** de travail, et par une relation de **subordination** permanente.

Le livreur **salarié** a le choix entre :

- Travailler pour le service de livraison d'une entreprise (Amazon, Chronopost, etc.). Il dépend de la convention collective applicable dans son entreprise ;
- Ou être directement employé par une entreprise de transport (DHL, SNCF, etc.). Il relève de la convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport du 21 décembre 1950.

Son employeur lui fournit un **véhicule utilitaire** dont il est responsable de l'entretien. L'accès au métier de livreur de colis demande également d'être titulaire du **permis B**.

Le livreur de colis auto-entrepreneur

Un livreur de colis indépendant travaille à son compte. Il n'est pas salarié mais **prestataire de service**. Il est chargé de délivrer des colis à des clients pour le compte de **plateformes** de livraison.

Le livreur indépendant peut choisir entre les **moyens de transport** suivants :

- Le vélo ;
- Un véhicule motorisé (scooter, motocyclette, voiture, etc.).

La livraison en tant qu'auto-entrepreneur est une activité prospère du fait de la **multiplication** des plateformes de mise en relation avec des livreurs professionnels. De plus, grâce à son statut d'indépendant, le livreur est libre de choisir ses horaires et ses jours de travail.

Le régime de la micro-entreprise présente les **avantages** suivants :

- Jouir d'allégements comptables importants ;
- Diminuer les coûts de fonctionnement ;
- Souscrire au versement libératoire ;
- Les cotisations sociales sont calculées à des taux fixes ;
- Les calculs forfaitaires sont connus d'avance ;
- Pouvoir mettre fin à l'activité de livreur de colis à tout moment ;

© 2023 LEGALPLACE SAS

- Permettre aux entrepreneurs de démarrer leur activité avec peu de moyens financiers.

Zoom : Si vous souhaitez vous soulager des démarches de création d'une micro-entreprise, vous pouvez recourir aux services de nos experts qui s'occupent de la créer à votre place. Il vous suffit de remplir un rapide questionnaire en ligne. Par la suite, votre dossier sera traité par nos formalistes.

Comment devenir livreur indépendant ?

Le livreur indépendant présentant une activité de nature **commerciale**, il doit être inscrit au registre national des entreprises (RNE) et au registre du commerce et des sociétés (RCS). Pour cela, il doit fournir une copie de sa pièce d'identité, une fois le dossier constitué, il devra être transmis au guichet des formalités des entreprises.

Après avoir déclaré son activité, l'indépendant obtiendra un numéro SIRET sous environ **15 jours** via un courrier postal.

Bon à savoir : Le SIRET est une suite de 14 chiffres, dont les 9 premiers chiffres constituent la première partie du SIRET (le SIREN).

Quelles sont les réglementations qui encadrent cette activité ?

La **réglementation** en vigueur du métier de livreur concerne :

- La durée du travail ;
- Les jours fériés ;
- Les conditions de travail ;
- La rupture du contrat.

La durée du travail

Les **heures de travail** des livreurs ne correspondent pas uniquement au temps de déplacement. Le temps de service comprend également le temps d'attente et d'exécution de diverses tâches, telles que le plein d'essence.

De ce fait, le livreur salarié est soumis au régime français des **équivalences**, ce qui signifie que sa durée légale de travail s'élève à **39h** par semaine, et non 35h. Sous ce

© 2023 LEGALPLACE SAS

régime, les heures supplémentaires entraînent une majoration de salaire de **25 %** pour les 8 premières heures, et **50 %** pour les heures suivantes.

Les jours fériés

Le livreur salarié détenant au moins **6 mois d'ancienneté** a droit à **5 jours fériés** par an. Le choix appartient à l'employeur. Autrement, le salarié bénéficiera de congés : le lundi de Pâques, le lundi de Pentecôte, le 14 juillet, Halloween et Noël.

Les salariés ayant au moins **un an d'ancienneté** ont quant à eux droit à tous les jours fériés.

Les conditions de travail

La convention collective nationale des transports prévoit de nombreuses mesures **d'hygiène** pour les employeurs. Toutes les entreprises doivent fournir à leurs employés des lavabos, des vestiaires, des toilettes et des douches.

La rupture du contrat

Tout salarié qui donne sa démission à son employeur doit effectuer un préavis avant de quitter l'entreprise. Il doit respecter le **délai** suivant :

- Une semaine en cas de démission ;
- Une semaine en cas de licenciement avec ancienneté inférieure à 6 mois ;
- Un mois minimum en cas de licenciement ayant entre 6 mois et 2 ans d'ancienneté ;
- Deux mois minimum pour salariés ayant au moins 2 ans d'ancienneté.

Combien gagne un livreur de colis ?

La rémunération du livreur de colis varie en fonction de son statut (**salarié** ou **indépendant**).

Le salarié

Le montant de la rémunération du livreur salarié varie en fonction de son ancienneté et de son niveau hiérarchique.

Au début de sa carrière, un livreur a souvent un salaire horaire compris entre **10 et 11 € bruts**

© 2023 LEGALPLACE SAS

.

L’indépendant

La rémunération d’un livreur de colis indépendant dépend de la plateforme de livraison utilisée. Dans la plupart des cas, il sera payé environ **13 € par heure**, comprenant un bonus kilométrique.

FAQ

Comment devenir livreur de colis ?

Aucun diplôme n'est requis pour exercer en tant que livreur de colis, mais détenir un CAP de livreur, une FIMO (formation initiale minimum obligatoire) ou un CFP (certificat de formation professionnelle) conducteur de marchandises est un plus.

Qui livre les colis des particuliers ?

Habituellement, les colis sont livrés par des coursiers indépendants qui sont mis en relation avec les clients via des plateformes. Ils sont payés à la livraison, et doivent s'assurer que la marchandise est livrée en bon état.

© 2023 LEGALPLACE SAS